



Charte des actions locales d'Action Non-Violente COP21

[En ligne sur le site internet d'ANV-COP21 ici](#)

Les groupes locaux d'ANV-COP21 peuvent organiser leurs propres actions non-violentes, indépendamment des campagnes nationales, du moment que les critères détaillés dans cette charte sont respectés.

Non-violence, climat, mouvement de masse

Les actions locales d'ANV-COP21 :

- respectent les [critères d'action](#) sur la **non-violence** d'ANV-COP21
- ont comme thème celui du **climat** : soit en visant une cible particulièrement emblématique du climat (projets d'énergies fossiles, subventions aux énergies fossiles, etc.), soit en mettant en évidence un lien entre un autre thème et celui du climat. La bataille pour le climat est une bataille globale par essence, qui conditionne de nombreux autres enjeux liés à l'agriculture, l'économie, la justice sociale, la démocratie, la paix, etc. Ces liens ne sont pas toujours évidents, et c'est précisément une des tâches d'ANV-COP21 de les rendre visibles. Par exemple, la campagne des Faucheurs de chaises contre l'évasion fiscale visait à populariser le slogan "l'argent pour le climat est dans les paradis fiscaux", et la campagne contre le traité de libre-échange CETA revendiquait "Climat ou CETA, il faut choisir".
Pour les groupes se focalisant plus particulièrement sur un projet nocif sur leur territoire, dont le lien avec le climat n'est pas explicite ou moins direct (incinérateur, mine d'or...), le lien avec le climat peut être fait de manière moins prédominante dans la communication (ce n'est pas forcément l'étendard de la lutte), mais la manière de participer à la lutte doit toutefois s'inscrire dans la lutte plus globale contre le système qui produit le dérèglement climatique, en participant à la critique de sa logique extractiviste, productiviste, capitaliste, de surconsommation, du jetable, etc., et être en phase avec les textes fondateurs d'ANV-COP21 et Alternatiba.
- s'inscrivent dans la philosophie du slogan "**Changeons le système, pas le climat**", c'est-à-dire visant à un changement en profondeur du système et de nos modes de vie, à l'opposé de la logique de la croissance verte. Les actions d'ANV-COP21 doivent ainsi respecter les positions de fond de l'Appel "[Debout et déterminés pour le climat](#)" d'ANV-COP21 et de [la Charte des Alternatiba](#), notamment en ce qui concerne les fausses solutions dans lesquelles nous ne nous reconnaissons pas

(géo-ingénierie, OGM, agro-carburants, marchés carbone, mécanismes de compensation, nucléaire...) et les alternatives que nous voulons soutenir (agriculture paysanne, consommation responsable, circuits-courts, relocalisation de l'économie, partage du travail et des richesses, reconversion sociale et écologique de la production, finance éthique, défense des biens communs comme l'eau, la terre ou les forêts, pêche durable, souveraineté alimentaire, solidarité et partage, réparation et recyclage, réduction des déchets, transports doux et mobilité soutenable, éco-rénovation, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, aménagement du territoire soutenable, démarches de préservation du foncier agricole, défense de la biodiversité, sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables, plans virage énergie climat, villes en transition, sensibilisation à l'environnement, etc)

- sont identifiées "ANV-COP21", notamment en portant les gilets ou les t-shirts ANV-COP21, en utilisant le logo d'ANV-COP21 sur les banderoles et les tracts, etc. L'identification d'ANV-COP21 et du logo de la main ouverte permettent d'inscrire chacune de nos actions dans le projet plus global de la construction d'**un mouvement de masse pour le climat**. Quel que soit le lieu où une action locale est menée, et quel que soit son thème, chaque action contribue ainsi également à renforcer le mouvement global, à montrer qu'un même réseau existe dans une multitude de territoires.

Autonomie financière et matériel commun

Les groupes ANV-COP21 sont autonomes au niveau financier, et auto-financent leurs actions au niveau local. Le mouvement global d'ANV-COP21 peut mettre du matériel à disposition, notamment des gilets logotés "ANV-COP21".

Juridique

Que les actions non-violentes soient identifiées ANV-COP21 n'empêche pas que chaque participant-e à une action engage sa propre responsabilité juridique personnelle. Chaque groupe local, et chacun-e de ses participant-es, sont ainsi responsables des actions qu'ils et elles mènent. Toutes les personnes qui participent à une action doivent donc avoir été informées des risques juridiques qu'elles encourent personnellement. Le groupe doit également être prêt à organiser les actions de soutien éventuellement nécessaires en cas de poursuites en justice, et faire le lien avec les actions de solidarité qui pourront être organisées au niveau du réseau d'ANV-COP21. Le mouvement peut proposer son aide pour l'analyse des risques juridiques des actions ANV-COP21 et la stratégie à suivre en cas de poursuite en justice.

Communication

Quand les conditions de confidentialité le permettent, les groupes locaux d'ANV-COP21 sont invités à signaler leurs actions à l'équipe d'animation nationale à l'avance, pour faciliter le relais national de la communication.

Fonctionnement

L'ensemble des groupes locaux se coordonnent entre eux au niveau national, via des outils de communication et via des réunions de Coordination du mouvement qui se tiennent plusieurs fois par an, en commun avec le réseau des groupes Alternatiba, afin de définir les grandes orientations politiques et stratégiques du mouvement.

Une équipe d'animation nationale composée d'environ 80 personnes issues de différents groupes et territoires, mise en place par cette Coordination du mouvement, anime le réseau et met en œuvre concrètement ces orientations.

ANV-COP21 fonctionne avec des méthodes disciplinées visant à allier efficacité, démocratie et bienveillance, avec des réunions commençant et se terminant à l'heure, des ordres du jour minutés et envoyés à l'avance, des systèmes de demande et de distribution de parole favorisant l'inclusivité et la parité, des modes de prise de décision efficaces, et des comptes-rendus synthétiques finalisés et envoyés rapidement, et précisant les décisions actées et les tâches à faire.

Dernière mise à jour : 15 janvier 2020